



Agence de l'eau
Rhin-Meuse

Procès-verbal de la réunion
du 4 février 2005
et délibération

adopté le 31 mars 2005

CONSEIL D'ADMINISTRATION
N°192

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 4 FEVIER 2005

Conseil d'Administration

192^{ème} séance

M. SICHERMAN ouvre cette courte séance du Conseil d'administration pendant la tenue du comité de bassin et constate que le quorum est largement atteint. Un seul point est à l'ordre du jour : il s'agit de la coopération internationale et plus particulièrement des interventions de l'Agence dans le domaine humanitaire à l'égard des pays victimes du tsunami en Asie du Sud-Est.

M. SICHERMAN indique que l'inscription au budget de l'Agence de ce type d'intervention demande évidemment une délibération du Conseil d'administration. Néanmoins, dans le cadre d'actions de solidarité internationale, la proposition de loi Oudin prévoit désormais cette possibilité pour les Agences avec un accord préalable du Comité de Bassin, obtenu aujourd'hui. Le dossier contient d'ailleurs un projet de convention avec les bénéficiaires prévoyant un compte rendu de l'utilisation de cette aide. La lettre reçue au préalable par les membres du Conseil d'administration n'a suscité aucune réaction particulière. M. SICHERMAN passe la parole à l'Assemblée.

Concernant les interventions internationales, M. BEGUIN s'inquiète de la lourdeur des procédures si l'avis du Comité de Bassin doit être obtenu avant toute intervention du Conseil d'Administration. Pour une meilleure efficacité, il propose la délégation du pouvoir du Comité de Bassin au CA, surtout si les fréquences de réunion de ces instances ne sont pas identiques.

M. GAILLARD précise que le Conseil d'Administration et le Comité de Bassin se réunissent 4 fois dans l'année ce qui devrait laisser suffisamment de fluidité. Philosophiquement, il lui semble légitime que le Comité de Bassin soit amené à se prononcer sur ces coopérations internationales.

En l'absence d'autres interventions, M. SICHERMAN passe au vote. La délibération n° 05/01 est adoptée à l'unanimité.

M. SICHERMAN clôt la séance du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'administration

Signé

J. SICHERMAN

Le Secrétaire, Directeur de l'Agence

Signé

D. BOULNOIS